



## POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

**Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes 2026**  
(données sociales 2025)

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les entreprises d'au moins 50 salariés publient chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars, leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Lorsque des écarts sont constatés, des objectifs de progression sont définis afin d'améliorer les résultats obtenus.

### RÉSULTATS DES INDICATEURS ET DE L'INDEX :

INDICATEUR	SCORE OBTENU
Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	29/40
Écart de taux d'augmentations individuelles	35/35
Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	15/15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5/10
<b>Résultat global de l'index d'égalité professionnelle</b>	<b>84/100</b>

### OBJECTIFS DE PROGRESSION :

#### **Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes :**

Pour améliorer le résultat de cet indicateur, les PFI s'engagent à veiller au respect du principe d'égalité salariale à l'embauche et tout au long du parcours professionnel.

#### **Indicateur relatif aux 10 plus hautes rémunérations :**

Les PFI s'engagent à porter une attention particulière à la représentation des femmes lors des prochaines décisions de recrutement et de promotion sur les postes à plus forte responsabilité afin d'augmenter leur présence parmi les 10 plus hautes rémunérations.